

MISE EN SITUATION

L'eau est un élément essentiel à la vie humaine, et son accès est reconnu comme un droit fondamental par les instances internationales. Pourtant, au Canada, un pays riche en ressources hydriques, plusieurs communautés autochtones continuent de vivre sans eau courante ou doivent recourir à des mesures temporaires pour assurer la potabilité de leur approvisionnement. Ce décalage entre la reconnaissance officielle du droit à l'eau potable et la réalité vécue par certaines communautés autochtones soulève des questions importantes sur les enjeux systémiques, la répartition des responsabilités gouvernementales et l'efficacité des politiques publiques mises en place pour garantir un accès équitable à cette ressource vitale.

Au Québec, la situation que vivent plusieurs communautés inuites est aussi alarmante, puisque plusieurs de ces communautés ont des problèmes récurrents d'accès à l'eau courante et potable et de vidange des eaux usées.

FICHE DE L'ÉLÈVE

L'eau courante et potable : un droit en théorie, mais pas toujours en pratique



Un droit universellement reconnu, mais inégalement appliqué

En 2010, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a déclaré que l'accès à l'eau potable et à l'assainissement était un droit humain fondamental. Le Canada, qui se positionne comme un leader en matière de droits de la personne, a officiellement souscrit à cette reconnaissance. Pourtant, des décennies plus tard, plusieurs communautés autochtones continuent de vivre dans des conditions où l'accès à une eau propre et sécuritaire demeure incertain.

Le gouvernement fédéral a mis en place divers programmes de financement pour améliorer l'accès à l'eau potable dans les communautés autochtones. Cependant, ces initiatives sont souvent marquées par un manque de cohérence et une application inégale. Les annonces de financement, bien qu'ambitieuses sur le papier, peinent à se traduire en infrastructures pérennes et efficaces sur le terrain. Par ailleurs, les fonds alloués sont fréquemment insuffisants pour assurer la maintenance et la modernisation des installations à long terme.

Des infrastructures inadéquates et un manque de solutions durables

De nombreuses communautés autochtones ne disposent pas de systèmes adéquats de traitement et de distribution d'eau. Dans certaines régions, les réseaux d'aqueduc sont vétustes, mal entretenus ou simplement inexistants. Cette situation entraîne des conséquences graves sur la santé publique : l'exposition à des contaminants dans l'eau potable peut causer des maladies gastro-intestinales, des infections et d'autres problèmes de santé à long terme. Presque toutes les communautés inuites n'ont pas accès à un système équivalent à l'aqueduc. L'approvisionnement en eau se fait alors par camions-citernes, ce qui occasionne beaucoup de problèmes, dont des bris de services fréquents et prolongés.

MOUVEMENT

ACTES

CSQ
Centrale des syndicats
du Québec

Un cadre juridique et administratif complexe

L'un des principaux obstacles à la mise en place d'un accès universel à l'eau potable réside dans la répartition des compétences entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Au Nunavik, le gouvernement local a aussi un grand rôle à jouer :

- ▶ La Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et la Convention du Nord-Est québécois définissent des droits spécifiques aux Inuit en matière de gestion des ressources naturelles.
- ▶ L'Administration régionale Kativik (ARK) joue un rôle important dans l'administration régionale.
- ▶ La Société Makivik représente les intérêts des Inuit du Nunavik.

La gestion de l'eau au Nunavik fait face à des défis particuliers liés au climat arctique et à la présence du pergélisol, à l'éloignement des communautés et aux infrastructures limitées. Les changements climatiques ont également un impact significatif sur les ressources en eau dans cette région.

Les conséquences sociales et sanitaires

L'accès limité à l'eau courante et potable entraîne des répercussions directes sur la santé des populations concernées. La contamination de l'eau par des bactéries, comme *E. coli*, ou par des métaux lourds, tels que le plomb et le mercure, pose des risques majeurs pour la santé publique. Les enfants et les personnes âgées sont particulièrement vulnérables aux maladies causées par une eau insalubre.



De plus, le manque d'eau courante et potable entraîne aussi des conséquences sur de nombreux aspects de la vie quotidienne, y compris l'hygiène personnelle, la préparation des aliments et les soins de santé. Dans plusieurs communautés, l'absence d'eau courante rend difficile le lavage régulier des mains, une mesure pourtant essentielle pour prévenir la propagation des infections.

En outre, cette situation contribue à un sentiment d'injustice et d'exclusion chez les Autochtones. L'eau

est une ressource abondante au Québec, et le fait que certaines communautés autochtones en soient privées souligne une inégalité systémique préoccupante.

Vers une solution durable : des approches communautaires et des technologies adaptées

Face aux insuffisances des gouvernements, certaines communautés autochtones ont pris l'initiative de développer leurs propres solutions pour assurer un accès à l'eau potable. Des projets de coopératives de gestion de l'eau ont vu le jour, permettant aux communautés de contrôler directement la qualité et la distribution de leur eau.

Des innovations technologiques adaptées aux réalités autochtones sont également en cours de développement. Par exemple, l'utilisation de systèmes de filtration autonomes, basés sur des membranes ou des technologies UV, permet de purifier l'eau localement, sans nécessiter de lourdes infrastructures. D'autres initiatives visent à restaurer les sources naturelles d'eau potable en protégeant les bassins versants et en limitant la pollution industrielle et agricole qui affecte la qualité de l'eau.

Enfin, une sensibilisation accrue du grand public et une pression citoyenne sur les gouvernements peuvent favoriser une action politique plus rapide et efficace. La reconnaissance de l'eau comme un bien commun et un droit fondamental ne doit pas rester une déclaration d'intention, mais se traduire par des engagements concrets et des investissements soutenus.

L'accès à l'eau potable pour les communautés autochtones de partout au Québec est un enjeu de justice sociale et environnementale. Alors que le Canada dispose de vastes ressources hydriques, la persistance des inégalités dans l'accès à cette ressource essentielle illustre les limites des politiques publiques actuelles.

Une approche intégrée, combinant des réformes législatives, des investissements en infrastructures et des solutions communautaires, est nécessaire pour garantir que chaque Canadienne ou Canadien, quel que soit son lieu de résidence, puisse jouir de son droit fondamental à l'eau potable. Il est impératif que la société prenne conscience de cette injustice et exige des actions concrètes de la part des décideurs pour mettre fin à cette crise qui touche encore trop de communautés autochtones aujourd'hui.